

DU RIFI EN LOIRE ATLANTIQUE

➤ PIC DE NANTES :

La PIC de Nantes était en grève les 29,30 et 31 mars suite à un dialogue social minimal en pleine réorganisation. Lors du conflit, le 30 mars la présence de 50 grévistes de la PIC à 4h30 qui manifestait sur la voie publique a retardé les départs des camions. **Cette manifestation locale a permis de faire avancer les revendications et les négociations devaient repartir le vendredi 01 avril.**

Coup de théâtre ce même jour, de nombreux agents de la Pic ainsi que leurs représentants syndicaux locaux et départementaux, recevaient des recommandés indiquant que des sanctions seraient prises en raison de l'atteinte à la liberté de circulation postale. Les représentants syndicaux ont reçus des courriers indiquant que « l'exercice du droit syndical n'autorise pas la commission d'actes délictueux ou de nature à mettre en danger la sécurité des agents ou du public » (**la bonne excuse avec 80 % de grévistes**) !

En intersyndicale CGT/SUD , il a été décidé de refuser de continuer les négociations et de ne participer à aucune réunion (plénière, audience, ...)tant que les menaces de sanctions ne sont pas retirées. La réponse du directeur de la DSCC est la suivante : « si les négociations se passent bien on verra pour les sanctions » ! Ce n'est pas du chantage cela ?...

Suite à cette réponse, le délégué CGT départemental a eu au téléphone le directeur de la DSCC pour lui demander l'annulation de ces courriers.



Réponse du DSCC : **Il veut rencontrer les délégués syndicaux départementaux CGT et SUD le 12 avril. Jusqu'à cette date les poursuites sont suspendues.**

➤ NANTES ROLLIN :

Le bureau de Rollin est en grève depuis le 23 mars 2016 contre une réorganisation qui supprimerait 10 positions de travail. Suite aux rassemblements quelques camions ont pris du retard. Plusieurs agents de Rollin ont reçu un courrier recommandé le 01 avril 2016 indiquant que des sanctions fermes seraient prises.

➤ **ST BREVIN :**

Le bureau de St Brévin a déposé un préavis local le 31 mars 2016. **Refus de la direction de recevoir la CGT dans le cadre des préavis ce qui est pourtant une obligation légale !**

Le Directeur d'établissement a indiqué que des sanctions attendaient les grévistes de St Brévin ! Il n'y a pourtant pas eu de blocage constaté par l'huissier car il suffisait de pousser quelques poubelles pour dégager la voie.

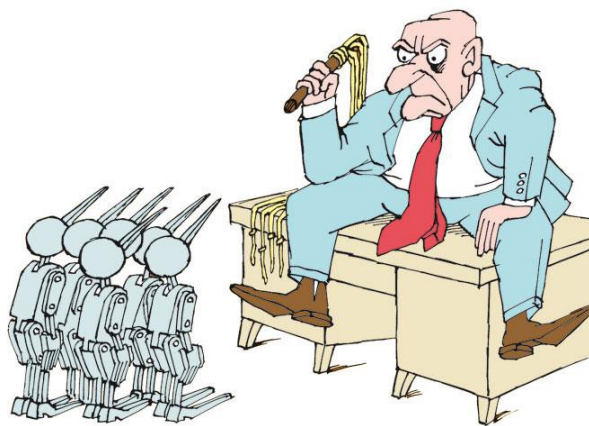
➤ **PONCHATEAU / LE PELLERIN / REZE**

Des préavis locaux ont été déposés pour le 31 mars 2016. Le directeur de la DSCC a interdit aux directeurs d'établissement de recevoir la CGT dans le cadre de ces préavis ce qui est pourtant une obligation légale.

La CGT a fait remonter à sa fédération la dégradation des relations sociales en Loire Atlantique. Celle-ci est intervenue auprès de la direction nationale du courrier pour l'informer de la situation.

Nous constatons une telle détérioration du dialogue social sur la Loire Atlantique, des engagements écrits suite aux conflits qui ne sont pas toujours respectés, que les préavis pleuvent dans le département. Les conditions de travail se détériorent et la

seule réponse qu'apporte le DSCC est la répression. Si les éléments apportés par les organisations syndicales étaient un peu plus entendus, nous ne serions pas contraints systématiquement à la grève.



La CGT attend la rencontre avec le DSCC le 12 avril 2016. Nous porterons évidemment en premier lieu la levée de toutes sanctions pour les personnels concernés, et une restauration d'un dialogue social de qualité.

Suite à cette rencontre, la CGT informera tous les agents courrier/colis de Loire Atlantique et décidera avec eux, si les réponses ne sont pas satisfaisantes, d'une mobilisation départementale très forte.